

**COMMUNE DE VILLEMATIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**REUNION DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le premier octobre à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de conseillers présents : 7  
Nombre de votants : 7  
Date de convocation : 27 septembre 2019  
Date d'affichage : 27 septembre 2019

**PRESENTS** : Mrs JILIBERT, CAMASSES,  
ESCULIE, GUYET  
Mmes ADELL, RENOUX, SAUNIER

**ABSENTS EXCUSES** :  
Mr DESCOFFRES

**ABSENTS** :  
Mr BARRAU  
Mme CASTANEDA, ESCAFFIT, ESPARSEL, VALENTIN

Mme ADELL est élue secrétaire de séance.

Séance 2019/ N°6 ⇨ DEL01102019-6-1

**OBJET : TRAVAUX AMENAGEMENT TROTTOIR PLACE DE LA MAIRIE**  
**CHOIX DE L'ENTREPRISE, COUT DES TRAVAUX**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection du trottoir et du caniveau en façade du numéro 261 place de la mairie. La proximité des acacias implantés sur l'espace public amène des désordres de surface et d'étanchéité liés aux racines.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise ECTP.  
Le montant total des travaux s'élève à 7048.80 euros TTC.  
Une partie des travaux sera prise en charge par le propriétaire de la maison attenante au prorata de la surface concernée.  
Le montant restant à la charge de la commune s'élèvera au maximum à 6000.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇨ Approuve les travaux d'aménagement du trottoir place de la mairie.
- ⇨ Accepte le devis de l'entreprise ECTP.
- ⇨ Donne autorisation à Monsieur Le Maire pour signer tous documents afférant à ces travaux.

NOMBRE DE VOTANTS : 7      POUR : 7      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**ORDRE DU JOUR :**

- **Travaux aménagement trottoir Place de la Mairie**
  - ⇨ Choix de l'entreprise, coût des travaux
- **Réaménagement du Centre Bourg**
  - ⇨ Adoption de l'opération et du plan de financement
  - ⇨ Demande de subvention auprès :
    - Etat
    - Conseil Régional
    - Conseil Départemental
- **Modification du RIFSEEP**
- **Investissement : Décision Modificative N°2**
  - ⇨ Remplacement borne à incendie
  - ⇨ Aménagement trottoir Place de la Mairie
- **AFFAIRES DIVERSES**

Séance 2019/ N°6 ⇨ DEL01102019-6-2

**OBJET : REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG  
ADOPTION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

Lors de cette séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier concernant l'opération : Réaménagement du centre bourg.

Le coût de l'opération de la tranche 1 a été évalué à :

Réaménagement Centre Bourg :

**Total H.T : 661 888.50€**  
**Total T.T.C : 794 266.20€**

Plan de financement :

↳ Subventions demandées au taux le plus élevé :

- ◆ Au près de l'Etat
- ◆ Au près du Conseil Régional
- ◆ Au près du Conseil Départemental

↳ Part restante : autofinancement par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇨ D'arrêter le projet de REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG pour la tranche 1

⇨ D'adopter le plan de financement

NOMBRE DE VOTANTS : 7      POUR : 7      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Séance 2019/ N°6 ⇨ DEL01102019-6-3

**OBJET : REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG  
INSCRIPTION AU CONTRAT DE RURALITE 2020**

Monsieur le Maire informe que les contrats de ruralité sont des contrats conclus entre l'Etat et le porteur du contrat à savoir les PETR ou les EPCI afin de promouvoir les ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Chaque contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour des 6 volets suivants :

- Accès au service et aux soins,
- Revitalisation des centres-bourgs,
- Attractivité du territoire,
- Mobilités,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale.

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération « réaménagement du centre bourg tranche 1 » qui répond aux priorités de l'axe « Revitalisation des centres-bourgs » du Contrat de Ruralité signé par le PETR Pays Tolosan. Le budget prévisionnel de cette opération est de 661 888.50 euros HT soit 794 266.20 euros TTC.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2020 du Contrat de Ruralité du PETR du Pays Tolosan et de déposer auprès des services de l'Etat une demande d'aide au taux le plus haut.

#### IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- ↳ D'accepter l'inscription de l'opération « réaménagement du centre bourg tranche 1 » à la maquette de programmation 2020 du contrat de ruralité du PETR du Pays Tolosan.
- ↳ De déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'Etat
- ↳ De mandater monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

NOMBRE DE VOTANTS : 7    POUR : 7    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Séance 2019/ N°6 ⇒ DEL01102019-6-4

#### **OBJET : REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Réaménagement du centre bourg a avancé, et qu'il est opportun de solliciter le Conseil Régional au titre de l'aménagement et qualification des espaces publics pour l'attribution d'une subvention, pour les communes de moins de 2000 habitants.

Le coût prévisionnel de la tranche 1 de l'opération a été évalué à :

Réaménagement du centre bourg :

**Total H.T : 661 888.50€**

**Total T.T.C : 794 266.20€**

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ D'adopter l'opération de réaménagement du centre bourg
- ↳ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Régional au titre de l'aménagement et qualification des espaces publics
- ↳ Les sommes seront inscrites au B.P 2020

Mandate Monsieur Le Maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération

NOMBRE DE VOTANTS : 7    POUR : 7    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Séance 2019/ N°6 ⇒ DEL01102019-6-5

**OBJET : REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Réaménagement du centre bourg a avancé, et qu'il est opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

Le coût prévisionnel de la tranche 1 de l'opération a été évalué à :

Réaménagement du centre bourg :

**Total H.T : 661 888.50€**

**Total T.T.C : 794 266.20€**

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ D'adopter l'opération de réaménagement du centre bourg
- ↳ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental
- ↳ Les sommes seront inscrites au B.P 2020

Mandate Monsieur Le Maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération

NOMBRE DE VOTANTS : 7      POUR : 7      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Séance 2019/ N°6 ⇒ DEL01102019-6-6

**OBJET : MODIFICATION DU RIFSEEP**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

**Vu** le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés (le cas échéant),

**Vu** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

**Vu** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** la délibération de l'assemblée délibérante du 9 mai 2017 et du 24 octobre 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel ;

**Considérant** que pour la prise en compte de l'expérience professionnelle il y a lieu de modifier la répartition par groupes de fonctions ;

**Vu** l'avis du comité technique en date du 24 juin 2019 relatif à la modification de la répartition par groupes de fonctions

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier la répartition par groupes de fonctions comme exposé ci-dessous.

### **Modification des montants maximums annuels par groupes de fonctions**

#### **Catégorie B :**

##### **Filière administrative :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois <b>des Rédacteurs Territoriaux</b>		<b>Montants max annuels IFSE</b>	<b>Montants max annuels CIA</b>	<b>PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)</b>
Groupes de fonction	Intitulé de fonctions			
Groupe 3	Responsable de service	5 500 €	1 500 €	16 645€

#### **Catégorie C :**

##### **Filière administrative :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois <b>des Adjoints Administratifs Territoriaux</b>		<b>Montants max annuels IFSE</b>	<b>Montants max annuels CIA</b>	<b>PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)</b>
Groupes de fonction	Intitulé de fonctions			
Groupe 1	Secrétaire de Mairie	5 000 €	1 260 €	12 600€
Groupe 2	Agent d'accueil	3 000 €	1 200 €	12 000€

**Catégorie C :**

**Filière technique :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois <b>des Adjoints Techniques Territoriaux</b>		<b>Montants max annuels IFSE</b>	<b>Montants max annuels CIA</b>	<b>PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)</b>
Groupes de fonction	Intitulé de fonctions			
Groupe 2	Aide ATSEM Surveillance cantine Surveillance garderie	2 500 €	800 €	12 000€

**Catégorie C :**

**Filière sanitaire et sociale :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois <b>des Agents Territoriaux Spécialisés des écoles Maternelles</b>		<b>Montants max annuels IFSE</b>	<b>Montants max annuels CIA</b>	<b>PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)</b>
Groupes de fonction	Intitulé de fonctions			
Groupe 2	ATSEM	3 000€	1 200 €	12 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ↳ Modifier les montants maximums annuels par groupe de fonctions (IFSE) ;
- ↳ D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- ↳ Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

NOMBRE DE VOTANTS : 7      POUR : 7      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Séance 2019/ N°6 ⇨ DEL01102019-6-7

**OBJET : INVESTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°2  
REEMPLACEMENT BORNE A INCENDIE / AMENAGEMENT TROTTOIR PLACE DE LA  
MAIRIE**

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 Dépenses imprévues Investissement	8 760.84€	
<b>TOTAL D 020 Dépenses imprévues Investissement</b>	<b>8 760.84€</b>	
D 2151 Réseau de voirie		6 000.00€
D 2158 Autres installations matériel		2 760.84€
<b>TOTAL D 021: Immobilisation corporelle</b>		<b>8 760.84€</b>

NOMBRE DE VOTANTS : 7    POUR : 7    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**  
**Jean-Michel JILIBERT.**